



RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2023

En vertu de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, je dépose mon rapport sur les faits saillants du rapport financier et du vérificateur externe de la municipalité de Calixa-Lavallée au 31 décembre 2023. Les données contenues dans ce rapport proviennent en grande partie des vérifications comptables externes qui tracent un portrait conforme et transparent des opérations comptables de l'administration municipale.

Faits saillants

Les revenus de fonctionnement pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023 totalisent 1 630 755 \$. Les dépenses, quant à elles, totalisent 1 273 601 \$.

En considérant les différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations, etc.) les états financiers indiquent que la municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 277 708 \$.

Nos surplus accumulés représentent 1 958 780 \$. De cette somme, un montant de 572 024 \$ est déjà affectée pour des projets futurs reliés aux infrastructures. Le solde permettra de financer, en partie, les projets identifiés à notre programme triennal d'immobilisations.

Réalisations 2023

- Achat d'une génératrice
- Achat d'équipement informatique
- Réfection de pavage sur le réseau routier

Rémunération des élus

Conformément au règlement 325, le maire a reçu, pour l'année 2023, une rémunération annuelle de 16 636,20 \$ ainsi qu'une allocation de dépenses de 8 318,04 \$ et chacun des conseillers ont reçu une rémunération annuelle de 5 489,88 \$ et une allocation de dépenses de 2 744,88 \$). Le maire a également reçu une rémunération et une allocation de dépenses provenant de la MRC Marguerite-D'Youville, pour son rôle à titre de préfet.

Rapport de l'auditeur et dépôt du rapport financier

Le rapport financier, audité par la firme Daniel Tétreault, CPA Inc., a été déposé en séance ordinaire le 11 juin 2024 et transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Ce dernier peut être consulté sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://www.calixa-lavallee.ca/rapport-financier/>.

Après avoir effectué son audit, l'auditeur a émis l'opinion suivante : « À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Calixa-Lavallée au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Daniel Plouffe
Maire

Le 11 juin 2024